

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00730**

**DIAGNOSTIC GENIE CIVIL DU RESERVOIR D'EAU  
POTABLE LA HAUTE PIOTIERE A ROCHE LA MOLIERE -  
CONTRAT CONCLU AVEC IDEUM**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté 2023.00139 en date du 13 juillet 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian JULIEN, lui confiant notamment la suppléance générale du Président pendant la période estivale du 24 au 28 juillet 2023 et du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023, y compris la signature des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la consultation relative à la réalisation d'un diagnostic génie civil du réservoir d'eau potable sis la Haute Piotière à Roche-la-Molière, pour un montant inférieur à 20 000 € HT, pour laquelle les trois prestataires suivants ont été consultés :

- BOST - 1997 rue Jean Rostand - 42350 La Talaudière,
- CIMEO - 7 rue des Maraîchers - 69518 Vaulx-en-Velin,
- IDEUM - 32 rue de Sarliève - 63800 Cournon-D'Auvergne,

CONSIDERANT que seul le prestataire IDEUM a remis une offre conforme,

CONSIDERANT que l'offre a été jugée au regard des critères énoncés au mail de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT que l'offre proposée par IDEUM est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché est conclu avec la société IDEUM, sise 32 rue de Sarliève, 63800 Cournon-D'Auvergne, SIRET n° 521 991 638 00037, relatif à la réalisation d'un diagnostic génie civil du réservoir d'eau potable sis la Haute Piotière à Roche-la-Molière.

**ARTICLE 2**

Le délai d'exécution du marché est de 5 semaines à compter de la date fixée par ordre de service.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230707-C20230073010

Date de mise en ligne : 26 juillet 2023

**ARTICLE 3**

Le marché est traité par application d'un prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont actualisables.

Le montant global du marché est estimé à 11 390 € HT.

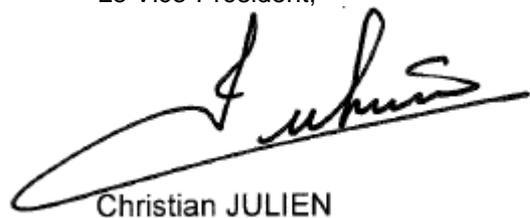
**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 26/07/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Vice-Président,



Christian JULIEN